



Different sur les sommes des dividendes à prendre

Par **karimab**, le **29/03/2010** à **18:22**

Bonjour,

Je suis actionnaire à 50% dans une société et j'aimerais prendre tout les bénéfices qui me reviennent de droit fin mars car je souhaite quitter la société.

J'aimerais bénéficier de mes dividendes et par la suite je compte vendre mes parts.

Mon associé a refusé à l'assemblée générale tenue avec l'expert comptable, un refus de prendre mes bénéfices à 50 % de la somme alors qu'aucune loi nous l'interdit c'est simplement au cas où dans 6 mois voir 1 an s'il y a un problème dans la société prud hommes ou autres il me dit pour la pérennité de la société et des salariés je dois laisser la moitié de mes bénéfices et faire une croix dessus.

Par conséquent j'ai refusé la somme qu'on me proposé et mon associé a pris un RDV au tribunal avec un médiateur pour négocier, je ne vois pas l'intérêt.

Je vais utiliser mon droit de fermer la société et de faire un dossier au tribunal qui décidera de ce que j'ai le droit.

Merci de me conseiller d'autant que l'associé et mon frère.

Cordialement,